

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture

Arrêté du 13 FEV. 2018

désignant les experts pouvant être sollicités par les membres du jury chargé de la sélection des pensionnaires de l'Académie de France à Rome pour l'année 2018

La ministre de la culture,

Vu le décret n°71-1140 du 21 décembre 1971 modifié, portant application du décret du 1er octobre 1926 conférant la personnalité civile et l'autonomie financière à l'Académie de France à Rome ;

Vu le décret n°2017-1233 du 4 août 2017 fixant les conditions de sélection et d'accueil des pensionnaires de l'Académie de France à Rome, et notamment son article 5 ;

Arrête :

Article 1

Sont désignés en qualité d'experts, pour l'année 2018, dans les conditions prévues par l'article 5 du décret n°2017-1233 du 4 août 2017 susvisé :

- Mme Gaëlle Bebin, chargée de mission vie littéraire, direction générale des médias et des industries culturelles ;
- Mme Chantal Creste, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Mme Elena Dapporto, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Mme Michèle Kergosien, cheffe de la mission du conseil architectural, direction générale de la création artistique ;
- M. Xavier Lardoux, directeur du cinéma, Centre national du cinéma et de l'image animée ;
- M. Philippe Le Moal, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- Mme Isabelle Mancini, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. Alain Neddham, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique ;

- Mme Emilia Philippot, conservateur du patrimoine, établissement public du musée national Picasso – Paris ;
- Mme Sylvie Sierra-Markievicz, inspectrice de la création artistique, direction générale de la création artistique ;
- M. Guy Tortosa, inspecteur de la création artistique, direction générale de la création artistique.

Article 2

La directrice générale de la création artistique est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin Officiel du ministère de la culture.

Fait le **13 FEV. 2018**
Pour la ministre et par délégation,
La Directrice générale de la création artistique ,

Régine HATCHONDO

Pour la ministre de la culture et par délégation :
La directrice générale de la création artistique,
R. HATCHONDO